

A la suite de la conférence sur la Constitution qui s'est terminée hier, le gouvernement fédéral a-t-il toujours l'intention de se retirer de tous les programmes à frais partagés et en a-t-il été question au cours des discussions?

Le très hon. M. Trudeau: Il en a beaucoup été question, monsieur le président, et j'ai indiqué que tant que la question constitutionnelle ne serait pas réglée et qu'une définition précise du pouvoir de dépenses dans ce domaine-là ne serait pas donnée, il nous serait difficile de faire des promesses précises.

Nous aimerions savoir quels programmes à frais partagés sont considérés comme étant de «juridiction» fédérale et quels sont ceux qui ne le sont pas.

[Traduction]

L'ABANDON POSSIBLE DE L'ASSURANCE-FRAIS MÉDICAUX

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. En raison de certaines opinions émises à la conférence constitutionnelle, le premier ministre serait-il prêt à assurer la Chambre qu'on n'abandonnera pas pour cela le programme d'assurance-frais médicaux?

M. Woolliams: Indépendamment de ce qu'il coûte.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La seule concession qu'était prêt à faire le gouvernement—et j'en ai parlé ouvertement à la conférence—c'est que, si les dix provinces décidaient d'un commun accord de ne pas donner suite au programme d'assurance-frais médicaux, celui-ci ne serait pas mis en œuvre.

[Français]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, monsieur le président, mais elle touche un peu à la conférence fédérale-provinciale.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il sait qu'hier soir, au Forum de Montréal, l'équipe parlementaire de la Chambre des communes a défait celle de l'Assemblée nationale du Québec au compte de 8 à 1?

[Traduction]

Une voix: Qui furent les trois étoiles?

Des voix: Oh, oh!

[M. Caouette.]

LES TRANSPORTS

L'ABANDON POSSIBLE DE LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND

M. David MacDonald (Egmont): J'ai une question supplémentaire touchant la déclaration faite hier à la conférence par le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard sur l'abandon possible de la chaussée de Northumberland, et sur l'utilité qu'aurait un exposé détaillé du premier ministre sur les coûts comparés du maintien du service de transbordeurs et de la construction de la chaussée. Le premier ministre pourrait-il, à l'appel des motions, expliquer au peuple canadien les conséquences financières de l'une ou l'autre des décisions possibles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Un de mes collègues ou moi-même ferons sous peu une déclaration à ce sujet.

Des voix: Quand?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DIFFUSION, PAR TÉLÉVISION, DES SÉANCES DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Une question pour le premier ministre. Vu le succès apparent de la télédiffusion de la conférence fédérale-provinciale, du moins pour certains participants, le premier ministre voudrait-il reconsidérer la question de la télédiffusion des séances de la Chambre des communes, en commençant peut-être par les comités?

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le ministre de l'Agriculture voudrait-il nous dire si, eu égard aux résolutions adoptées par les trois syndicats et les associations agricoles de l'Ouest en faveur d'un régime de double prix pour le blé, on a repris l'examen de la question? En effet, le ministre a lui-même appuyé cette proposition pendant les nombreuses années où il a siégé de ce côté-ci de la Chambre, et les libéraux ont promis d'y donner suite au cours de deux campagnes électorales.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant le sait, on discute d'un régime de double prix pour le blé depuis nombre d'années; en fait, on en discutait pendant les années où il était premier ministre.